

Les pêcheurs de loisir des Côtes d'Armor déplorent « de plus en plus de restrictions »



L'assemblée générale du Comité des Associations des plaisanciers et plaisanciers pêcheurs des Côtes-d'Armor s'est tenue en présence du maire de Lézardrieux, Henri Parenthoën, de la conseillère départementale, Graziella Segoni, de la vice-présidente et secrétaire générale de l'Assemblée nationale. Fédération de la plaisance et de la pêche maritime (FNPP), Alain Scriban, le vice-président de la FNPP Bretagne Nord, Claude Bougault. Le Comité 22 représente 28 associations (environ 3 000 membres). Au total, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés.

« De plus en plus de restrictions »

« Les plaisanciers ont mangé leur pain blanc », regrette Claude Bougault. « Nous avons de plus en plus de restrictions sur nos loisirs. Nous sommes limités à deux bars par jour (interdits de pêche également en février et mars), à deux emplacements (interdits également de janvier à fin avril), et bénéficions d'un quota très faible de thon rouge. Face à ces contraintes toujours croissantes, les associations de pêcheurs de loisir se sont regroupées au sein d'une Confédération Mer et Liberté, pour mieux se défendre face aux autorités européennes et nationales », ajoute-t-il.

Lors de cette réunion, « nous avons exprimé nos inquiétudes concernant le développement des parcs éoliens offshore, ainsi que la création de zones de protection fortes, limitant voire interdisant la pêche », explique-t-il.

Programme « Le homard et vous »

Les usages du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, du port, du développement de l'aquaculture et de la pêche à terre ont également été abordés. Laure Robigo, membre de l'association Eureka Mer et Manuel Beauvais, patron pêcheur, ont présenté

le programme « Le homard et vous », qui consiste à marquer des homards pour caractériser les stocks et en savoir plus sur leur comportement. Les plaisanciers participeront à cette opération.